

Les responsables du Secrétariat aux communications et au transport précisent que les critères d'attribution des concessions sont les suivants :

- le délai de construction de la route le plus court;
- la période de concession la plus courte;
- la solidité du montage financier; et
- l'expérience, les aptitudes et le prestige du soumissionnaire.

L'Asociación Mexicana de Concesionarios de Infraestructura (AMICO) est une organisation qui a été formée récemment afin d'étudier les questions soulevées par les projets de privatisation des infrastructures. Elle devrait constituer une excellente source de renseignements sur les possibilités de concessions et un point de contact pour les partenaires éventuels.

LES POSSIBILITÉS POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

Avec plus de 10 000 km d'autoroutes qu'il reste à construire au Mexique, les sociétés canadiennes peuvent encore participer au programme de concession du pays.

Les entreprises peuvent envisager de s'associer avec des sociétés mexicaines du secteur de la construction routière. Au départ, la première série de contrats a été attribuée à des grandes entreprises qui étaient capables de réaliser les projets par elles-mêmes. De plus en plus, les concessions sont attribuées à des consortiums de sociétés mexicaines de taille moyenne. Les entreprises canadiennes peuvent accroître les compétences d'un tel groupe en y amenant de nouvelles technologies, des méthodes de construction plus récentes, des capitaux et, en particulier, des aptitudes à la gestion financière.

Même si le programme des concessions a augmenté la capacité mexicaine en autoroutes, on s'inquiète du fait que les routes locales se sont beaucoup dégradées. C'est pourquoi on consacre maintenant beaucoup d'efforts à l'entretien, à l'amélioration et à la construction de nouvelles routes secondaires. Entre 1988 et 1992, plus de 3 000 km de routes goudronnées ont été construits. Les contrats de ces projets sont gérés comme étant des travaux publics relevant du niveau fédéral ou de celui des états, ou encore des municipalités. Pour participer à ces projets, les sociétés canadiennes peuvent s'adresser au :

- *Secretaría de Comunicaciones y Transportes (SCT)* pour le gouvernement fédéral;
- *Caminos y Puentes Federales de Ingresos y Servicios Conexos (CAPFISC)* la Commission fédérale des routes et des ponts, au niveau fédéral également; et
- aux gouvernements des états et des municipalités sur une base régionale.

Les entreprises peuvent également s'informer sur les projets en cours d'approbation à la Banque mondiale qui pourraient constituer des possibilités réelles étant donné que la Banque a actuellement un programme pour financer les améliorations des routes secondaires du Mexique.

